



## **RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**SÉANCE DU VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010**

**\*\_\*\_\*\_\***

<p><b>RELEVÉ DE DÉCISIONS</b></p>
-----------------------------------

Un bilan à mi-mandat est fait par Monsieur Damien ALARY, Président du Conseil Général du Gard et Vice-Président de la Région Languedoc-Roussillon.

Monsieur Roland CANAYER, président, ouvre la séance.

---

 01 - VIREMENT DE CRÉDITS N°2 – BUDGET GÉNÉRAL.
 

---

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Monsieur le Vice-Président indique au Conseil de Communauté que pour permettre la clôture de l'exercice et le paiement de certaines créances, il convient de procéder à un virement de crédit ;

Ce virement de crédit se définit de la façon suivante :

Recettes de fonctionnement :

Compte	Fonction	Montant
013 -6419 « atténuations de charges »	020	+ 6 000,00 €
77 – 7788 « produits exceptionnels »	020	+ 2 000,00 €
73 – 7311 « contributions directes »	01	+ 23 263,00 €
73 – 7318 « autres impôts locaux »	01	-23 263,00 €
TOTAL		8 000,00 €

Dépenses de fonctionnement :

Compte	Fonction	Montant
66 – 66111 «intérêts réglés à l'échéance »	01	+ 1 900,00 €
66 – 6615 « intérêts comptes courants »	020	+ 6 100,00 €
TOTAL		8 000,00 €

Dépenses d'investissement :

Compte	Fonction	Montant
16 – 16449 « opérations aff à l'option de tirage... »	01	5 164,00 €
23 – 2313 « constructions »	90	-6 000,00 €
10 – 10223 « T.L.E. »	90	836,00 €
TOTAL		0,00 €

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le virement de crédit n°2 comme définit ci-dessus

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Monsieur le Vice-Président présente la demande de subvention pour l'année 2010 de l'association Gard initiative qui sollicite une aide d'un montant de 4 100,00 €.

Cette subvention aura une double finalité :

- 3 000,00 € seront attribués au fonds de capitalisation sur le territoire
- 1 100,00 € pour le fonctionnement de cette association dont 100,00 € affectés à la cotisation annuelle 2010.

Cette association permet de favoriser la création et le développement d'entreprises nouvelles sur le bassin d'emploi du Vigan. Depuis le début de l'année 2010, cette association a accompagné 102 entreprises sur le département du Gard, pour un montant global de prêt de plus de 1,3 millions d'euros, dont environ 110 000,00 € investis sur le bassin de Ganges – LeVigan.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition.

DÉCIDE d'allouer une subvention de 4 100,00 € à l'association Gard Initiative pour l'année 2010.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

03 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION DES PROFESSIONNELS DU PAYS VIGNAIS

---

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Monsieur le Vice-Président rappelle au Conseil de Communauté le succès rencontré par la mise en place d'une patinoire sur la commune du Vigan lors des vacances de Noël l'an passé avec plus de 3 000 patineurs recensés sur la période.

Dans le cadre de la quinzaine commerciale des fêtes de fin d'année, il est proposé d'allouer une subvention de 8 000 € à l'Union des Professionnels du Pays Vignais.

Cette opération se déroulera du 18 décembre 2010 au 02 janvier 2011.

Une convention signée entre les parties définira les obligations de chacun.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 8 000 € TTC àUPV

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires

---

04 - MAISON DE L'INTERCOMMUNALITÉ :  
ACHAT DE TERRAIN POUR RÉGULARISER LA CONSTRUCTION DU BATIMENT

---

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Monsieur le Vice-Président indique aux délégués que lors de la construction du bâtiment de la Maison de l'Intercommunalité, il a été nécessaire de faire une extension.

Afin de permettre l'extension de ce bâtiment, il a fallu procéder à des acquisitions de terrains pour régler les questions foncières permettant l'agrandissement du bâtiment.

Afin de finaliser ce dossier avec la SCI Arco, la Communauté de Communes a pris contact avec le gérant de cette société.

Il est donc proposé au conseil de communauté d'acquérir la parcelle section AB n°1075 d'une contenance de 87 m<sup>2</sup> au prix de 8 000 € HT et de verser une soulte d'un montant de 8 000 € HT.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE de procéder à l'acquisition de la parcelle de terrain sur laquelle est implanté le bâtiment de la gare pour un montant de 16 000 € HT à la SCI Arco.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires et l'acte de vente

---

05 - ATELIER RELAIS DE BEZ ET ESPARON – CESSION A LA COMMUNE

---

Rapporteur : Laurent PONS

Monsieur le Vice-Président rappelle au Conseil de Communauté qu'un crédit-bail a été signé avec la commune de Bez et Esparon le 7 octobre 1997 pour la mise à disposition d'un atelier relais avec une promesse de vente à l'expiration du crédit bail le 31 janvier 2011.

La commune a, par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 31 mai 2010, fait connaître son intention d'acquérir cet ensemble immobilier cadastré section AB n°295 – n°296 – n°317 – n°357 – n°411.

Le montant annuel du loyer perçu est de 12 512,80 € compte tenu de la prise en compte des travaux d'aménagement du bâtiment réalisés en 2004.

Il est proposé au Conseil de Communauté de se prononcer favorablement pour cette cession dans les conditions fixées dans l'acte notarié, soit pour un montant de 5 587,25 €.

Le différentiel entre ce montant de 5 587,25 € et le montant du loyer sera réglé directement par la commune, soit un montant de 6 925,55 €.

Les diagnostics à réaliser seront à la charge de la commune

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

06 - ÉCHANGES DE PARCELLES :  
PROJETS D'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR GIRATOIRE ET D'UNE ZAE.

---

Rapporteur : Laurent PONS

Monsieur le Vice-Président rappelle aux délégués les délibérations en date du 29 janvier 2007 et du 26 septembre 2008 relatives à la création d'un carrefour giratoire situé sur la commune de Molières-Cavaillac (carrefour RD 999/RD 190).

Cet aménagement routier devra permettre d'améliorer la circulation qui mène à la déchetterie.

Afin de pouvoir réaliser l'aménagement de ce rond point, il est nécessaire d'avoir la maîtrise du foncier sur les parcelles appartenant à la famille SAUMADE.

Pour ce faire un échange de parcelles sera réalisé entre les parcelles N<sup>os</sup>B0086, B0482, B0768 et 4898 m<sup>2</sup> de la B0771 de Mme METGE Ginette acquises par la Communauté de Communes du Pays Viganais en vertu de la délibération du 9 juin 2010, et les parcelles N<sup>os</sup>B0570, B0571, et B0572 appartenant à la famille SAUMADE.

D'autre part, 800 m<sup>2</sup> de la parcelle B0771 acquise par la Communauté de Communes du Pays Viganais en vertu de la délibération du 9 juin 2010, seront échangés contre le terrain de la SCI COMBES situé sur la zone du Serret commune de Molières-Cavaillac, cadastré B861.

Ces échanges de terrains viennent compléter le projet d'aménagement de la ZAE de Molières-Cavaillac, projet indispensable pour disposer d'une vraie offre immobilière et foncière pour accueillir et développer les entreprises en Pays Viganais.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les documents afférents à l'échange des parcelles B0086, B0482, B0768 et 4898 m<sup>2</sup> de la B0771 contre les parcelles B0570, B0571, et B0572 appartenant à la famille SAUMADE.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les documents afférents à l'échange de 800 m<sup>2</sup> de la parcelle B0771 contre la parcelle B861 appartenant à la SCI COMBES.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires



---

07 - RESTAURANT CAFÉ DE PAYS A MADIÈRES – DÉLÉGATION  
DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA CCPV ET LA COMMUNE DE ROGUES

---

Rapporteur : Laurent PONS

Par délibération en date du 17 juin 2009, le maître d'ouvrage la Communauté de Communes du Pays Viganais a décidé de réaliser des travaux en vue de la création d'un restaurant café de pays à Madières, sur la commune de Rogues.

Les travaux pour l'aménagement du site de Madières, avec la création d'un restaurant « Café de Pays », d'une boutique et d'un accueil touristique créera 2 à 3 emplois sur site.

Il contribuera à l'amélioration de l'accueil, ainsi que le développement d'une offre touristique à travers la mise en place de produits touristiques de qualité, reposant sur la découverte de l'environnement et notamment du milieu aquatique, les productions agricoles locales et générera une économie induite créatrice d'emplois.

Cette opération s'inscrit dans le programme d'action de l'OGS de Navacelles.

La Communauté de Communes du Pays Viganais souhaite avec cette convention déléguer les travaux d'aménagement à la Commune de Rogues. Ainsi les subventions attribuées seront reversées à la Commune de Rogues au fur et à mesure en fonction de l'avancement des travaux.

La présente convention a donc pour objet, conformément aux dispositions du titre premier de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, de confier au mandataire (commune de Rogues), qui l'accepte, le soin de réaliser cette opération au nom et pour le compte du maître d'ouvrage (la Communauté de Communes du Pays Viganais).

Monsieur le Vice-Président propose d'approuver la convention de mandat entre la commune de Rogues et la Communauté de Communes du Pays Viganais.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de mandat et l'ensemble des actes nécessaires.

AUTORISE la Communauté de Communes du Pays Viganais à percevoir les subventions attribuées et à les reverser à la Commune de Rogues au fur et à mesure en fonction de l'avancement des travaux.

---

08 - ADHÉSION A L'ASSOCIATION « CÉVENNES VALLEY NUMÉRIQUE »

---

Rapporteur : Laurent PONS

Monsieur le Vice-Président rappelle aux délégués, la délibération de principe prise à l'unanimité lors du Conseil de Communauté du 29 septembre dernier, relative au projet « Cévennes Valley Numérique ».

Afin d'assurer le portage du projet notamment pour l'appel à projet PER, une association « Cévennes Valley Numérique » a été créée, constituée de partenaires publics : Mairie d'Aulas, Communauté de Communes du Pays Viganais, CCI de Nîmes, et de partenaires privés : Looki France, Imprimerie Clément, KI Solutions, Nîmes Rhône Cévennes Technopole. Les statuts sont annexés à la présente délibération

Dans le cadre de sa participation la Communauté de Communes du pays Viganais devra assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagements.

Il est demandé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président à siéger au conseil d'administration de cette association.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le projet présenté,

AUTORISE le Président à siéger au conseil d'administration de l'association « Cévennes Valley Numérique ».

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Rapporteur : Laurent PONS

La Communauté de Communes du Pays Viganais a délibéré lors de la séance du 29/09/2010 sur un nouveau plan de financement pour la réalisation des aménagements liés à la mise en place d'un réseau de randonnées intitulé « Carto guide de Navacelles ».

Un changement de la politique du FEADER sur la fiche 3.1.3 (tourisme) vient d'octroyer la possibilité aux collectivités d'émarger à 100 % de financement public sur les projets.

Cette nouvelle mesure va permettre à la Communauté de Communes d'obtenir un co-financement à 100 %.

Il convient donc de modifier le plan de financement adopté lors de la dernière séance comme suit :

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
<b>Total</b>	116 630,00	<b>Total</b>	116 630,00
Aménagement	38 155,00	Conseil Général du Gard	58 315,00
Signalétique (fourniture et pose)	66 665,00		
Assistance à maîtrise d'ouvrage	6 050,00	FEADER	58 315,00
Cartographie	5 760,00	CCPV	0

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

AUTORISE le Président à valider cette modification et le nouveau plan de financement

SOLLICITE les aides financières nécessaires à la réalisation de cette opération, selon le nouveau plan de financement ci-dessus, auprès du Gal Espace Cévennes

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

10 - PROJET DE RÉHABILITATION DURABLE A ST LAURENT LE MINIER :  
DEMANDE D'AIDES FINANCIERES

---

Rapporteur : Laurent PONS

Monsieur le Vice-Président indique aux délégués que la CCPV et la commune de St Laurent le Minier souhaitent disposer d'éléments concrets pour définir des scénarios de réhabilitation durable susceptibles de convertir le handicap que représente la pollution liée aux anciennes activités minières.

La Communauté de Communes et la commune qui ont étroitement travaillé sur ce dossier, souhaitent lancer une réflexion globale sur réhabilitation durable de St Laurent le Minier.

Cette réflexion sera l'occasion de prendre en compte, l'ensemble des acteurs impactés, habitants, collectivités territoriales, services de l'État, industriels, ... ainsi que de poser globalement la réflexion de tous les enjeux autour d'axes forts tels qu' l'environnement, le social ou l'économie.

Cette réflexion durable se décompose comme suit :

Assistance à maîtrise d'ouvrage :	45 000 €
Coordination et animation :	10 000 €
Expertises complémentaires (laboratoires, analyses ...) :	20 000 €

Soit un montant total prévisionnel de 75 000 €

Afin de mener à bien ce projet et de lancer cette étude, le Conseil de Communauté sollicitera des aides financières auprès des différents partenaires : la Région LR, le Gal espace Cévennes (FEADER), Le Conseil Général du Gard, l'État, l'ADEME, RECYLEX (Métal Europe).

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition

SOLLICITE les aides financières nécessaires à la réalisation de cette étude auprès des différents partenaires.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

11 - PLAN PATRIMOINE EMPLOI IV : DEMANDE D'AIDES FINANCIERES

---

Rapporteur : Régis BAYLE

La Communauté de Communes du Pays Viganais souhaitant poursuivre le Plan Patrimoine sur son territoire avec pour objectif de rénover le petit patrimoine bâti et de le valoriser sur les communes de Molières-Cavaillac, Le Vigan, Arre, Bez-et-Esparon et Aulas.

Le vice-président propose au Conseil de Communauté de demander au Conseil Général du Gard dans le cadre de ce Plan Patrimoine Emploi IV, une subvention de 500 000 euros.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place du Plan Patrimoine Emploi phase IV

DECIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser

SOLLICITE les subventions nécessaires au financement des projets auprès du Conseil Général du Gard

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

12 - RESTAURATION DU SEUIL DE LA CASCADE  
DE ST LAURENT LE MINIER : PARTICIPATION FINANCIERE

---

Rapporteur : Régis BAYLE

Monsieur le Vice-Président indique aux délégués que l'état du seuil de la cascade de Saint Laurent Le Minier est en très mauvais état.

Une étude a été lancée afin de déterminer les mesures et travaux à entreprendre pour restaurer et sécuriser l'ouvrage. Il a été décidé que la maîtrise d'ouvrage de ce projet serait portée par le SIVU Ganges Le Vigan.

Ce barrage, bien que privé, a nécessité une opération d'urgence pour éliminer les concrétions de tuf qui menaçaient de s'écrouler, qui a été réalisée par le SIVU Ganges Le Vigan.

Le coût de cette opération est de 8 372 €.

Dans le cadre de l'aménagement des bords de rivières, Monsieur le Vice-Président propose au Conseil de Communauté de prendre à la charge de la Communauté de Communes du Pays Viganais 3 200 € au titre de la solidarité, afin d'aider le SIVU Ganges Le Vigan à financer ces travaux.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le projet,

DÉCIDE de verser une aide de 3 200 € au titre de la solidarité au SIVU Ganges Le Vigan pour la réalisation des travaux nécessaires.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Rapporteur : Régis BAYLE

La Communauté de Communes du Pays Viganais a décidé le 5 novembre 2009 de rétrocéder au Conseil Général du Gard des parcelles dont elle avait la propriété sur la commune de Molières Cavaillac et ceci afin de permettre au Conseil Général du Gard d'engager les travaux nécessaires à la réalisation de la voie de loisirs « la Promenade du Viaduc ».

Les parcelles concernées :

- Section C, N° 125, les Arjalas de 180 m<sup>2</sup>
- Section C, N° 128, Les Arjalas de 635 m<sup>2</sup>

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser la cession à titre gratuit des parcelles précitées au Conseil Général du Gard.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le projet présenté,

AUTORISE la cession des parcelles cadastrées C 125 et C 128 sur la commune de Molières-Cavaillac au Conseil Général du Gard et ce à titre gratuit.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires

---

14 - ABATTOIR DU VIGAN :  
DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT

---

Rapporteur : Denis SAUVEPLANE

Le projet de modernisation de l'abattoir intercommunal du Pays viganais a été motivé pour le développement des circuits courts de commercialisation de viande locale de qualité et le soutien à la filière élevage.

Ce projet viganais s'inscrit complètement dans les politiques européennes, nationales, régionales et départementales : nous rappellerons entre autre, la loi de modernisation agricole visant à favoriser l'émergence de circuits courts et le rôle, rappelé encore récemment par le ministère de l'agriculture, des abattoirs de proximité dans cette dynamique, les doctrines régionales en matière d'agriculture biologique et de vente directe, doctrines appuyées par le Conseil Général à travers ces démarches « Gard bio » et « Gard Durable » (l'abattoir du Pays Viganais étant lui même agréé bio).

Notons que la Fédération Nationale des Exploitants d'Abattoirs Publics s'est récemment appuyée sur le projet du Pays Viganais pour interpeller les autorités compétentes quant aux initiatives exemplaires illustrant les voies à suivre et à soutenir.

Les éleveurs et professionnels confortent quant à eux cet élan en Pays Viganais, en témoignent l'augmentation d'activité d'abattage durant l'année 2010 (308 tonnes au 31 octobre contre 219 tonnes au 31 octobre 2009) ainsi que la considérable augmentation d'activité de découpe durant ces 5 dernières années (15 tonnes en 2007 contre 50 tonnes en 2010).

Afin d'équilibrer financièrement cet outil indispensable à la filière, la collectivité sait pouvoir s'appuyer sur une augmentation continue de l'activité d'abattage (500 tonnes programmées dès 2012) et de découpe, couplés à une augmentation des tarifs sur 5 ans proposée au vote du conseil communautaire du 19 novembre.

Le maintien de cet outil de proximité a été possible moyennant l'obtention de l'agrément européen, lui même conditionné à d'importants travaux de modernisation. Or ces derniers ont été financièrement plus importants que prévus et leur prolongement a induit des contraintes de fonctionnement expliquant un déficit 2010 de près de 200 000 €.

Eu égard aux dernières années difficiles d'exploitation (malgré la confirmation du développement de l'outil), la collectivité sollicite, à titre exceptionnel, une aide au fonctionnement afin que le report du déficit 2010 ne pèse trop dans le plan quinquennal visant l'équilibre financier programmé en 2015.

La collectivité sollicite ainsi l'Europe au titre du FEDER et du FEADER à travers notamment le Gal Espaces Cévennes, l'État, la Région LR, le Conseil Général du Gard, la DATAR Massif Central, la chambre d'agriculture du Gard, et le Parc national des Cévennes.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le projet présenté,

SOLLICITE les aides financières nécessaires auprès des différents partenaires

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.



15 - ABATTOIR DU VIGAN :  
TARIFS D'ABATTAGE ET PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES - 2011-2015

Rapporteur : Denis SAUVEPLANE

Faisant suite aux travaux de modernisation qui seront définitivement achevés ce mois de novembre 2010, il est proposé à présent de programmer les nouveaux tarifs qui seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Un programme d'augmentation sur 5 ans est ainsi proposé au conseil communautaire en vue d'atteindre l'équilibre financier à cette échéance, programme faisant suite aux importants investissements soutenus par la collectivité ainsi qu'à l'absence d'augmentation depuis 5 ans.

Seuls sont concernés par cette augmentation, les prestations d'abattages et leurs compléments (hors taxes d'abattages, cotisations, redevances, contributions diverses, traitements des déchets et autres), les prestations de découpe et les locations de la salle de découpe.

La facturation étant toujours en fin de mois, les tarifs d'abattage porcins sont sur la base de l'apport mensuel effectivement réalisé durant le mois écoulé.

PORCS	2011	2012	2013	2014	2015
0 à 10 Tonnes/mois	0,41 €/kg	0,44 €/kg	0,47 €/kg	0,49 €/kg	0,52 €/kg
10 à 16 Tonnes/mois	0,31 €/kg	0,33 €/kg	0,35 €/kg	0,37 €/kg	0,39 €/kg
> 16 Tonnes/mois	0,26 €/kg	0,27 €/kg	0,28 €/kg	0,29 €/kg	0,30 €/kg

Tarifs caprins :

CAPRINS	2011	2012	2013	2014	2015
Par tête	1,40 €/kg	1,45 €/kg	1,50 €/kg	1,55 €/kg	1,60 €/kg

Les tarifs d'abattage bovins et ovins sont sur la base des apports annuels : ainsi pour bénéficier des tarifs dégressifs, les clients concernés doivent signer un engagement d'apport annuel.

BOVINS VEAUX	2011	2012	2013	2014	2015
0 à 17 Tonnes/an	0,58 €/kg	0,68 €/kg	0,93 €/kg	1,08 €/kg	1,15 €/kg
17 à 25 Tonnes/an	0,45 €/kg	0,55 €/kg	0,65 €/kg	0,77 €/kg	0,85 €/kg
> 25 Tonnes/an	0,26 €/kg	0,28 €/kg	0,30 €/kg	0,32 €/kg	0,34 €/kg

Triperie bovins/veaux (panses, têtes, pattes) : 5 € par animal

Fente veau : 3 € par animal

Dévertébration : 27 € par animal.

OVINS	2011	2012	2013	2014	2015
0 à 40 Tonnes/an	0,73 €/kg	0,88 €/kg	0,98 €/kg	1,08 €/kg	1,18 €/kg
40 à 70 Tonnes/an	0,58 €/kg	0,65 €/kg	0,72 €/kg	0,79 €/kg	0,86 €/kg
> 70 Tonnes/an	0,43 €/kg	0,50 €/kg	0,57 €/kg	0,64 €/kg	0,71 €/kg

Panse ovin : 1 € par animal

Cervelle, joues, langue ovin : 1 € par animal

Enlèvement cadavre : 7,50 € par animal

Les tarifs de découpe avec mise sous vide et sans mise sous vide proposés sont les suivants :

DECOUPE Avec mise sous vide	2011	2012	2013	2014	2015
BOVINS	1,50 €/kg	1,70 €/kg	1,90 €/kg	2 €/kg	2,10 €/kg
OVINS	1,35 €/kg	1,45 €/kg	1,55 €/kg	1,65 €/kg	1,75 €/kg

Cartons à l'unité : 0,60 €

DECOUPE Sans mise sous vide	2011	2012	2013	2014	2015
BOVINS	0,90 €/kg	1,10 €/kg	1,30 €/kg	1,40 €/kg	1,50 €/kg
OVINS	0,80 €/kg	0,90 €/kg	0,95 €/kg	1 €/kg	1,05 €/kg

Les tarifs de location de la salle de découpe en 2011 seront les suivants :

Ovins : 6 € par animal

Bovins : 40 € la demi-journée

Le Conseil de Communauté, après délibération, à la majorité des suffrages exprimés avec 1 abstention :  
JM BRUNEL,

APPROUVE les nouveaux tarifs de l'abattoir applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

16 - RÉGIME INDEMNITAIRE

---

Rapporteur : Jean BOULET

Monsieur le vice-président présente au Conseil de Communauté le nouveau régime indemnitaire prévu par les textes.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le régime indemnitaire

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

17 - VENTE DU VÉHICULE RENAULT B 120

---

Rapporteur : Jean BOULET

Monsieur le Vice-Président indique aux délégués que le véhicule RENAULT B 120 immatriculé 2103 VS 30 et immobilisé au Garage MANJARRES est mis en vente.

Ce véhicule est vendu en l'état et sans que l'acquéreur puisse exercer aucun recours envers le vendeur.

Le prix de vente est fixé à 500 €.

Monsieur SALZE de SARL SALZE Frères Station ESSO, nous a transmis un courrier nous informant de son souhait d'acquérir ce véhicule RENAULT B 120 pour un montant de 500 €.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition

DÉCIDE de vendre la benne B120

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Rapporteur : Christophe LOPEZ

Afin de bénéficier des subventions attribuées par le Conseil Général du Gard en faveur de la saison culturelle 2010/2011, il convient, comme chaque année de délibérer pour autoriser le vice-président à demander ces aides.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique de développement culturel en partenariat avec le Département et la Région sur le territoire de la Communauté de Communes hors période estivale.

Il est précisé que les spectacles retenus doivent être gardois et choisis sur une liste établie par le Conseil Général.

Pour cette nouvelle saison, il conviendra de définir un thème qui servira de fil conducteur à la programmation.

Le cout prévisionnel des manifestations est de 24 000 € réparti comme suit :

	Dépenses
Conseil Général :	
Coûts artistique	16 000,00
Logistique et communication	4 000,00
Communauté de Communes	4 000,00
Total	24 000,00

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition

SOLLICITE les aides financières nécessaires auprès du Conseil Général du Gard

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

19 - SUBVENTION AU TITRE DE L'EXPLOIT SPORTIF AU MUAY THAI BOXE CEVENOL

---

Rapporteur : Jean-Pierre LACROIX

Après examen du bureau de l'Office Intercommunal du Sport le 07 septembre 2010, il est proposé d'attribuer une subvention au titre de l'exploit sportif dans le cadre de la sélection de cinq boxeurs au championnat du monde amateur qui a lieu en Italie en octobre dernier.

Deux boxeurs ayant obtenu pour l'un le titre de champion du monde amateur et pour l'autre celui de vice champion du monde amateur, le montant de la subvention s'élève à 500 €.

Le versement de ces aides interviendra selon les modalités d'attribution déterminées par l'Office Intercommunal du Sport et en appliquant les statuts de la Communauté de Communes du Pays Viganais pour les associations sportives d'intérêt communautaire.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 500 € à l'association «Muay Thai Boxe Cévenol»  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

20 - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT:  
APPROBATION DU REGLEMENT INTÉRIEUR

---

Rapporteur : Christophe LOPEZ

Monsieur le vice-président explique qu'afin de mettre à jour les dossiers des enfants accueillis dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), il convient d'approuver le règlement intérieur régissant les règles de fonctionnement de la structure.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Rapporteur : Roland CANAYER

Alerté lors du dernier Conseil de Communauté par Monsieur le Maire d'Arre, Monsieur le Président propose aux délégués de prendre une motion de soutien en vue de faire aboutir le dossier BRUN D'ARRE.

La Communauté de Communes du Pays Viganais apportera un appui logistique et solidaire sur deux points importants :

- Démolition de la cheminée de la teinturerie BRUN : en effet il existe un risque auprès de la population et un engagement réactif et technique doit être entrepris.

Il convient également d'intervenir auprès des services de l'État (ADEME/CRAM/Inspection du Travail/OPPBT, ...) qui aujourd'hui retardent la procédure de démolition de la cheminée.

- Acquisition d'une parcelle de terrain pour créer un parking rue Basse à Arre. La CCPV interviendra auprès du liquidateur afin de faire avancer ce dossier (recherche pour l'identification du véritable propriétaire, rédaction de l'acte de vente chez un notaire, etc).

Aussi, Monsieur le Président propose de prendre une motion de soutien en faveur de la Mairie d'Arre, pour l'aider à trouver les solutions à ce problème majeur.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

INVITE les délégués à exprimer leur soutien à ces démarches visant à poursuivre, dans les meilleures conditions, ces missions.



---

REMERCIEMENTS

---

\* L'association la bicyclette cévenole remercie la CCPV pour le soutien financier apporté lors de l'organisation de la coupe régionale de VTT descente d'Alzon.

\* L'association Aïkido Cévennes le Vigan, remercie la CCPV pour la subvention de fonctionnement pour l'année 2010.

\* L'association Le Mas Cavaillac remercie la CCPV concernant l'octroi de la subvention exceptionnelle allouée par la CCPV pour la rénovation du bâtiment Le Vieux Mas.

\* Maison médicale

Monsieur GUTIERREZ souhaite intervenir sur le projet de la maison de santé pluriprofessionnelle. Il tient à préciser qu'elle ne sera pas une maison de garde, c'est-à-dire qu'elle n'assurera pas de garde le week-end comme cela a été précisé lors de l'élaboration du projet.

Madame MONTICELI confirme que ce ne sera pas une maison de garde. En effet, dans le cadre du projet de santé, il doit être inclus la permanence des soins ; c'est une maison de santé pluridisciplinaire.

\* Commune d'Arphy

Monsieur GABEL intervient sur deux projets qui lui tiennent à cœur. Le premier concerne le hameau de Pratcoustal que sa commune essaie de faire revivre par l'installation d'un chevrier et la gestion d'un gîte d'étape pour développer le domaine agricole et touristique.

Le deuxième projet est la construction d'une Maison d'Accueil Spécialisée pour handicapés lourds. Malgré plusieurs refus, il a confié ce dossier à l'APAMIGEST et demande que les élus appuient et soutiennent ce projet s'il devait se développer, qui représente plus de 35 emplois.

Monsieur ALARY a entendu cette requête.

\* Départementalisation du territoire de santé

Monsieur DOULCIER indique que les avantages évoqués pour ce projet sont nombreux. Toutefois, il tient à préciser que le territoire a des relations étroites et fortes avec la clinique de Ganges. Il est absolument important et vital de soutenir la commune de Ganges et sa clinique car elle représente pour notre territoire le premier lieu de soins, santé, urgence, actes chirurgicaux.

Aussi il souhaite savoir si la départementalisation du territoire de la santé ne va pas fragiliser le maintien de cette clinique.

Monsieur ALARY est tout à fait conscient de l'importance de la clinique de Ganges sur le territoire ; et si elle disparaissait, on pourrait envisager que l'hôpital du Vigan pourrait avoir de grandes difficultés.

Il tient à préciser que la clinique de Ganges ne rencontre pas de difficultés majeures à ce jour et elle devrait perdurer ; en effet tout a été mis en œuvre pour conserver ce territoire de santé, aussi bien de l'hôpital du Vigan que de la clinique de Ganges.

Le fait d'avoir fait un département de santé renforce le point soulevé par Monsieur DOULCIER, et les deux structures sont liées et resteront en place.

\* Pays Aigoual Cévennes Vidourle

Monsieur ALARY souhaite apporter une information régionale sur les pays. Ceux-ci ont en effet été menacés de disparition par la loi. Le Conseil Régional est en train d'étudier une nouvelle règle du jeu en matière de Pays.

Il tient à préciser que les trois pays du territoire (Le Vigan, Usège et Vauvertois) fonctionnent très bien ; et les relations entre la CCPV et le Pays présidé par Monsieur MARTIN DELORD sont excellentes.

Après de longues négociations, il a soutenu ces structures auprès du Président de région Monsieur FRECHE et il a été entendu.

Monsieur ALARY confirme que les Pays seront maintenus. Il y a à ce jour, plus de 100 emplois dans ces établissements ; ils seraient donc aujourd'hui d'aberrants de supprimer des emplois ; en même temps, le Pays a toute sa place sur notre territoire, les projets et dossiers sont tout à fait favorables.

\* Pompiers

Monsieur DOULCIER souhaite faire une réflexion sur les pompiers qui coûtent chers aux communes et voudrait savoir s'il est envisagé de faire une régionalisation de ces corps de sapeurs pompiers. Il y a en effet des disparités énormes par rapport à des villes similaires au Vigan par rapport aux départements voisins. Il serait envisageable de mettre en route une piste de travail.

Monsieur ALARY estime que la sécurité des biens et des personnes est nécessaire sur notre territoire à haut risque et que le système départemental d'incendie est à la hauteur des risques. Les pompiers du Gard ont l'un des meilleurs statuts de France. Le budget est certes important, mais c'est le département où l'on construit le plus de casernes neuves, c'est le plus haut taux de turn-over de véhicules, « on est à la pointe de l'ensemble des départements ».

Certes, cela coûte cher aux collectivités (commune ou département) et afin de maîtriser ce budget et notamment les dépenses, une feuille de route a été transmise aux élus concernés. Le budget sera donc assez strict, le nombre de pompiers ne sera pas augmenté mais il ne sera pas non plus réduit.

Monsieur ALARY tient à préciser que c'est le Préfet qui est responsable de l'opérationnel et non le Président du Conseil Général ; aussi il souhaite vivement que les pompiers fassent partie des services de l'État ; que l'on recentralise les pompiers pour uniformiser ce système.

Monsieur ALARY indique que le budget va être étudié à partir de la semaine prochaine, Monsieur CANAYER en tant que vice-président du SDIS aux finances, suit les dossiers financiers et une convention a été définie entre le CG 30 et les pompiers afin de mener à bien cette filière.

\* Prisons du Vigan

Monsieur DOULCIER voudrait une réponse concernant la rénovation des prisons du Vigan.

Monsieur ALARY indique qu'il ne connaît pas parfaitement ce dossier. Aussi, il ne peut en débattre ce jour et ne peut pas prendre position ce soir. Il confirme que ses services l'étudieront.

Monsieur DOULCIER lui propose, au cours d'une prochaine visite sur le Vigan, de visiter ces anciennes prisons.

Monsieur le Président propose de lever la séance.

Monsieur ALARY remercie l'assemblée de lui avoir permis de participer aux travaux avec ses collaborateurs.